

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Le mardi 17 décembre deux mille dix-neuf à 10H15, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort, sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT**.

### ETAIENT PRESENTS :

- MM.** Luc AGOSTINI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
Daniel AUBIN, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
Bernard ALLARD-LATOURE, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
- Mme.** Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- M.** Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance  
Denis BAILLE, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
- Mmes.** Eliane BARREILLE, déléguée du Conseil Régional Sud PACA  
Joëlle BLANCHARD, déléguée de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance  
Jean-Marc BLUY, délégué de la Communauté d'Agglomération Grand Avignon
- MM.** Jean-Bernard BONNENFANT, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
André BOURGES, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Philippe BRITY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Mmes.** Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence  
Chantal CHAIX, déléguée de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
- M.** Jean-Marie CHAUVET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Mme.** Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
- MM.** Gérard COMBE, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération  
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Frédéric DAUPHIN, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance  
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Paul FABRE, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon  
André FREYTAG, délégué de la Communauté d'Agglomération Grand Avignon  
Jean-Pierre GACHE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Robert GAY, délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence  
Yannick GENDRON, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
- Mme.** Hélène GENTE, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
- MM.** Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence  
Philippe GRANGE, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme.** Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- MM.** Yves JAUSSAUD, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance  
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération  
Abel JOUVE, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech  
Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Mme.** Marie-Christine LAZARO, déléguée de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard
- MM.** Olivier LEDEY, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération  
Christian LEONARD, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse  
Alain LOUCHARD, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
Bernard MATHIEU, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech  
Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération  
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech  
Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse  
Fernand PEREZ, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon  
Roger PIZOT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence  
Alain RAVEL, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance  
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon  
Alain SAGE, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse  
Serge SARDELLA, délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence  
Stéphane SAUVAGEON, délégué du Conseil Régional Sud PACA  
Norbert SCHALTENBRAND, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
- Mme.** Jean-Pierre SEISSON, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- MM.** Alain SOULA, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance  
Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse  
Jean-Marie TROCCHI, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech  
Michel VITTENET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

**ETAIENT REPRESENTES :**

- MM.** **Jean-Marie BENAÏTON**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, Michel VITTENET  
**Jean-Claude DELAYE**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon, par Fernand PEREZ  
**Serge FAUDRIN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, par Norbert SCHALTENBRAND  
**Olivier FREGEAC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, par Roger PIZOT  
**Roland GIBERTI**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, par Philippe GINOUX  
**Christian HUBAUD**, conseiller départemental des Hautes Alpes, par Yves JAUSSAUD  
**Florent MILLE**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, par Luc AGOSTINI  
**Henri PONS**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, par Yves WIGT
- Mme.** **Chantal REZOUALI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Grand Avignon, par Jean-Marc BLUY
- M.** **Alain ROUX**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, par Gilles MEGIS
- Mme.** **Valérie ROSSI**, Conseillère départementale des Hautes Alpes, par Serge SARDELLA
- MM.** **André ROUSSET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, par Christian LEONARD  
**Thierry SANTELLI**, Conseiller départemental des Bouches du Rhône, par Philippe GRANGE
- Mme.** **Florence SOLOMIAC**, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, par Elisabeth CLAUZIER
- M.** **Serge VANNEYRE**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, par Alain SAGE

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

- Mmes.** **Pascale BREBION**, Commune de la Roque d'Anthéron  
**Monique CASAMATTA**, Commune de Caumont sur Durance
- MM.** **Bernard CHABALIER**, Commune du Puy Sainte Réparate  
**Jean-Marie FRAYSSET**, Commune de Pertuis  
**Ronan MARIE**, Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon  
**Jean-Louis PIEGELIN**, Communauté de communes Forcalquier Montagne de Lure  
**Jacques ROUGIER**, Commune de Jouques
- Mmes.** **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD  
**Véronique DESAGHER**, SMAVD
- MM.** **Christian DODDOLI**, SMAVD  
**Julien GOBERT**, SMAVD  
**Bertrand JACOPIN**, SMAVD  
**Maxime MAIGNAN**, SMAVD
- Mmes.** **Céline MALLET**, SMAVD  
**Fabienne MERCIER**, SMAVD  
**Laure MOREAU**, SMAVD
- M.** **Philippe PICON**, SMAVD
- Mme.** **Chloé SCANNAPIECO**, SMAVD

Délibération N°2019-50

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

### *Rapports d'Orientation Budgétaire 2020 Budget Principal*

En application des dispositions des articles L5722-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le prochain exercice sera marqué en priorité par la poursuite de la mise en œuvre des actions initiées lors du Contrat de Rivière du Val de Durance et celles prévues par voie de conventions bilatérales.

L'année 2020 sera marquée par la finalisation de grandes démarches ou projets :

- la révision statutaire sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier : son impact se traduit dès à présent notamment avec une présentation du financement des « cartes » générales et GEMAPI,
- l'approbation du périmètre de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance et la poursuite des actions menées à l'échelle du bassin par le SMAVD en sa qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin,
- la gestion des Domaines Public et Privé de l'Etat et leur valorisation à divers titres,
- le développement des actions mises en place du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention.
- La poursuite des diagnostics sur les bassins dits « orphelins »,
- L'implication et/ou le suivi de nombreuses projets ou démarches pilotés par des organismes extérieurs.

#### En section de Fonctionnement

Les recettes seront constituées par :

- **les contributions statutaires des membres** à hauteur de 1,25 million d'euros contre 1,5 million en 2019 (intégrant ainsi la diminution de 50% de la contribution de la Région à hauteur de 250 k€), afin que notre structure poursuive sa contribution aux efforts effectués par ses membres.
- **les contributions volontaires des carriers** dans le cadre du Protocole Terrasses, à hauteur de 1,4 million d'euros qui s'affichent à +100 k€ par rapport au BP 2019,
- **les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale** (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) évaluées à 300 k€,
- **les aides financières aux postes et aux missions des financeurs** (Dispositif Natura 2000 – 60 k€, le financement par l'Agence de l'Eau de charges de personnel – notamment sur le niveau du Bassin Versant à hauteur de 400 k€),

- **le financement de trois postes mutualisés** (225 k€) pour le diagnostic des cours d'eau orphelins par les intercommunalités intéressées et le financement octroyé par l'Agence de l'Eau)

- **Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues** (environ 400 K€ intégrant la participation de 30% des CD 13, 84 et 04)

Les recettes intégreront enfin le résultat de fonctionnement reporté constaté au Compte administratif (évalué à 3M €)

Les dépenses seront constituées par :

- **les charges à caractère général** qui s'afficheront à hauteur de 600 k€ (supportant la montée en puissance de l'effectif)

L'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris dans la modération de ces dépenses en développant les démarches de négociation des contrats de prestations de service, tout en tenant compte de la montée en puissance de la structure.

- **Les charges de personnel** qui s'afficheront aux alentours de 2,5 M € contre 2,7 M € en cumul des BP et BA 2019.

Ce retrait est la conséquence de l'actualisation du plan de recrutement à venir qui permet de calibrer plus précisément ce poste de dépenses.

Il est à noter que les coûts forfaitaires versés dans le cadre des délégations ont vocation à financer une grande partie du plan de recrutement. Ce chapitre prendra en compte l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en partant sur des hypothèses du gel du point d'indice et d'une revalorisation indiciaire prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la structure aura 40 emplois « ouverts » selon la liste des emplois prévue dans la nomenclature des emplois. Le Syndicat a institué le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui a vocation à être appliqué à la rémunération de l'ensemble des agents début 2020 avec la parution des textes de référence pour les ingénieurs : ce régime indemnitaire deviendra alors celui de droit commun.

Pour information, concernant la durée hebdomadaire de travail, les agents évoluent sur un régime de 39 heures. Le Syndicat maintiendra également en 2020 le régime rationalisé des absences exceptionnelles afin de contribuer à l'effort de l'ensemble de ses membres.

A noter le taux d'absentéisme au 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 2,34% contre 5,28% sur l'année 2018 résultant de la politique de prévention des risques développée en interne avec l'action efficace des deux assistants de prévention (procédures, formations, acquisitions d'équipement de sécurité, sensibilisation).

- **Les autres charges de gestion** s'afficheront aux environs de 135 k€ contre 280 k€ (soit un retrait de 50% par rapport au BP 2019). Ceci s'explique par la suppression de la subvention du budget principal au Budget Annexe inscrite à ce chapitre les exercices précédents.

- **Les charges exceptionnelles** s'inscriront à hauteur de 2,6 M €

- **Un autofinancement de 700 k €** est prévu.

Il aura notamment pour vocation de permettre le lancement d'opérations identifiées à fort niveau d'autofinancement (travaux d'extension des bâtiments à hauteur de 1,6 M€). A noter que les excédents de d'investissement reporté (7,5 M d'€) contribueront également à compléter le financement de ces opérations.

DEPENSES	BP 2020 PREV GLOBAL	BP 2020 GENERAL		BP 2020 GEMAPI
		COMMUN	EPTB	
Dépenses à caractère général	600 000	300 000	150 000	150 000
Dépenses de personnel	2 500 000	1 250 000	625 000	625 000
Indemnités élus - Licences- Brevets	135 000	67 500	33 750	33 750
Charges exceptionnelles	2 683 000	2 414 700	-	268 300
Dotations aux amortissements	700 000	630 000	70 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 618 000</b>	<b>4 662 200</b>	<b>878 750</b>	<b>1 077 050</b>

RECETTES	BP 2020 GLOBAL	BP 2020 GENERAL		BP 2020 GEMAPI
		COMMUN	dont EPTB	
Forfaits délégations EPCI et recettes contrib carriers, coûts internes	1 852 000	1 462 000		390 000
Recettes domaniales	300 000	300 000		
Contribution statutaires aides aux postes et missions	1 653 339	647 559	523 780	482 000
dont contrib statutaires	1 253 339	514 226	257 113	482 000
dont aides aux postes et missions - aides aux postes N2000	400 000	133 333	266 667	-
	60 000	60 000		
Résultat de fonctionnement reporté	2 800 000	2 240 000	280 000	280 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 665 339</b>	<b>4 709 559</b>	<b>803 780</b>	<b>1 152 000</b>

<b>SOLDE</b>	<b>47 339</b>	<b>47 359</b>	<b>- 74 970</b>	<b>74 950</b>
--------------	---------------	---------------	-----------------	---------------

### En section d'Investissement

Le Syndicat poursuivra son action dans les domaines relatifs à la sécurité des biens et des personnes, en intervenant, fort de l'agrément renouvelé par arrêté ministériel du 28 avril 2017 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques en matière d'études, de diagnostic et de maîtrise d'œuvre de travaux de digues et autres ouvrages hydrauliques.

Seront également engagées ou poursuivies les études et l'élaboration des dossiers réglementaires en vue de l'obtention des autorisations pour réaliser d'importants projets tels que :

- Les études opérationnelles concernant la digue palière d'Avignon,
- La Mise en œuvre du PAPI d'intention
- Le projet de franchissabilité des seuils 67 et 68 entre Avignon et Châteaurenard
- Le projet de recharge sédimentaire entre Manosque et Mallemort
- Les études opérationnelles du système de protection de Caumont sur Durance
- Renforcement du système de protection sur la Commune des Mées
- La restructuration et le confortement de la digue des carriers à Mallemort
- Le projet de restructuration et de confortement des ouvrages de protection contre les crues de la Durance sur plusieurs secteurs : Aval Pertuis / Villelaure / Cadenet / Puyvert

De même des diagnostics sur les cours d'eau orphelins seront poursuivis dans le cadre de la convention initiée en 2019.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, les impératifs liés à des événements exceptionnels qui engendreraient l'obligation d'anticiper certaines actions par la réalisation de travaux d'urgence, justifient l'inscription en investissement d'un programme dédié qui continuera à être alimentée au budget de l'exercice (4 M€ dont 3 M€ sur la carte générale).

Toujours dans ce domaine, le Syndicat poursuivra ses interventions en matière de travaux d'entretien des ouvrages liés à la concession de la Basse Durance ainsi que des digues appartenant désormais aux intercommunalités membres et placées sous leur responsabilité.

L'inspection technique des ouvrages sera poursuivie et renforcée notamment dans le cadre des conventions de délégation conclues avec certaines intercommunalités.

Dans le domaine de la gestion des crues, le SMAVD continuera à déployer les atlas de cartographie communaux des risques d'inondations sur l'ensemble de la Basse et Moyenne Durance et continuera à assurer la veille en crue en vue de fournir des éléments de prévisions des inondations auprès des intercommunalités membres et des communes.

En 2020, l'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 Durance sera poursuivie dans le cadre de la convention 2019-2022 adoptée avec l'Etat. Par ailleurs, le travail partenarial avec les différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires intervenant dans la Durance (RTE, EDF, carriers, ...) se poursuivra afin d'adapter leurs pratiques aux enjeux du territoire.

Le SMAVD poursuivra en sa qualité de concessionnaire du Domaine Public Fluvial de la Basse Durance ses interventions en matière de surveillance, d'entretien des ouvrages et de gestion du domaine concédé, tout en s'attachant au suivi des démarches visant à concrétiser la délimitation du DPF de la Moyenne Durance. L'année 2020 sera notamment marquée par l'amplification d'un important travail de résorption des pollutions et des usages illicites dans le Domaine Public Fluvial de la Durance, en partenariat avec les communes concernées et par la mise en œuvre d'un programme de valorisation de ce domaine (voie verte notamment) tant sur le plan financier que sur celui du cadre de vie.

Le Syndicat continuera à suivre attentivement les opérations d'essartements conduites par EDF que ce soit en termes de programmation, de définition technique, de concertation avec les riverains et les communes, ainsi que de suivi des travaux sur le terrain.

La politique d'acquisitions foncières en vue de maîtriser des zones naturelles remarquables riveraines de la Durance ou d'accroître l'espace de mobilité de la Durance et d'anticiper sur le rétablissement de la continuité sédimentaire se poursuivra en fonction des opportunités qui se présenteront dans le cadre de la convention passée avec la SAFER.

Les actions portées par l'EPTB seront inscrites dans le budget principal (poursuite AMO et études usages, diagnostics pour commissions thématiques).

Concernant les besoins propres de la structure, les travaux du projet d'extension du bâtiment principal seront lancés vers la période estivale.

Outre la recette d'investissement de 700 k€ pour les investissements, la section d'investissement comprendra :

le FCTVA à hauteur de 100 k€ (stable par rapport à 2019),

l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 700 k€,

l'excédent d'investissement reporté de l'ordre de 6,5 M

En études, les actions suivantes seront inscrites pour 1,9 M avec un financement de 1 899 000 €

<b>Total</b>	<b>1 899 000</b>
Etudes recharge sédimentaire	95 000
Seuils	60 000
Gravières	120 000
Franchissement aval Bonpas	360 000
PAPI global (carto risque-études impact-AZI)	360 000
Mise en valeur Tallard	(envoier 10 000
diag Cassettes	65 000
Etudes juridiques spécifiques gestion domaniale	50 000
Réhab écolo carriers	24 000
OBSERVATOIRE - Physique	100 000
OBSERVATOIRE - bio	30 000
Diagnostics Commissions thématiques	100 000
Accompagnement SAGE	25 000
AMO SAGE-Prospect macro	260 000
suivi piezo	15 000
Etudes Base de Données droits d'eau	75 000
licences abonnements dont informatique	100 000
Frais d'études, concession droits similaires (juridiques, autres)	50 000

Pour les acquisitions, les inscriptions suivantes seront prévues avec un financement de 100 k€:

<b>Total</b>	<b>447 000</b>
foncières à caractère environnemental	130 000
autres acquisitions dont Colombier	100 000
Fête de la Durance	30 000
véhicules	120 000
Matériel informatique	32 000
installations agencements, matériels (prov)	35 000

Pour les programmes propres à la structure, les inscriptions suivantes seront prévues avec un financement de 2,1 M :

<b>Total</b>	<b>8 735 000</b>
Entretien des seuils	60 000
Espèces invasives	60 000
Mise en valeur (Escale - Lauris - Villelaure- Mérindol-Chateauréard)	160 000
Voie verte	2 500 000
Accès et propreté DPF - gestion le Puy	130 000
Travaux zones humides (compens LEO)	150 000
Etudes diverses (foncier enviro)	60 000
Suivi piezo	15 000
Extension Bâtiment	1 600 000
travaux d'urgence	4 000 000

Les opérations pour compte de tiers (par nature équilibrées), s'afficheront ainsi : 99\_DE-084-258402304-20191217-DELIB\_2019\_

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			1 839 000
ENTRETIEN	LMV	ENTRETIEN	45 000
OPERATIONS	LMV	STEP Cavaillon - Lauris T3 - Cadenet Puyvert - Mise aux normes Cavaillon	535 000
ENTRETIEN	AMP	ENTRETIEN	67 000
OPERATIONS	AMP	Pertuis Amont et Aval, Mall T3, restr Sys Charl LR Mall, Sénas, épi Colombier	420 000
OPERATIONS	COTELUB	Restruc Villelaure	84 000
ENTRETIEN	GRAND AVIGNON	ENTRETIEN	12 000
OPERATIONS	GRAND AVIGNON	Syst Protect Avignon - Caumont	340 000
ENTRETIEN	PAA	ENTRETIEN	24 000
OPERATIONS	PAA	Les Mées	70 000
ENTRETIEN	TDP	ENTRETIEN	36 000
OPERATIONS	TDP	Noves	150 000
ENTRETIEN	DLVA	ENTRETIEN	10 000
OPERATIONS	DLVA	Auto SE Buissonnades - ZI Manosque	40 000
ENTRETIEN	CCSPVA	ENTRETIEN	6 000

Traduction de ces orientations dans les deux cartes (générales et GEMAPI) en Investissement

	Global	Générale		GEMAPI
		commun	EPTB	
études	1 899 000	1 319 000	495 000	85 000
acquisitions	447 000	353 500	46 750	46 750
travaux	8 735 000	6 935 000	400 000	1 400 000
Op cpte de tiers	1 839 000	-	-	1 839 000
<b>Total</b>	<b>12 920 000</b>	<b>8 607 500</b>	<b>941 750</b>	<b>3 370 750</b>

	Global	Générale		GEMAPI
		commun	EPTB	
Excédent Fct Capitalisé	700 000	700 000		
FCTVA	100 000	100 000		
Excédent Invest Reporté	7 572 000	6 057 600	757 200	757 200
amortissements	700 000	700 000		

études	759 600	531 720	151 920	99_DE-084-258402804E20191217-DELIB_2019_
acquisitions	111 750	89 400	11 175	11 175
travaux	2 183 750	1 310 250	218 375	655 125
Op cpte de tiers	1 839 000	-	-	1 839 000
<b>Total</b>	<b>13 966 100</b>	<b>9 488 970</b>	<b>1 138 670</b>	<b>3 338 460</b>
<b>SOLDE</b>	<b>1 046 100</b>	<b>881 470</b>	<b>196 920</b>	<b>- 32 290</b>

*Le Comité Syndical,*

*Le rapport d'orientation budgétaire ayant été préalablement transmis puis exposé,*

*Après en avoir débattu puis délibéré,*

*A l'unanimité,*

- Approuve les orientations budgétaires qui constitueront la base de l'élaboration du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 18 DEC. 2019**

**Le Président**

**Yves WIGT**



**Le Président**

**Yves WIGT**